



Plan départemental d'actions  
pour le logement des personnes défavorisées

Conseil général  
**LOIRE**  
ATLANTIQUE

## ACTION 4

# LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

04/2012

La réalisation de diagnostics Habitat financés par l'Etat et les Caf et réalisés dans le cadre du Pdald à la demande des travailleurs sociaux ayant repérés des logements en mauvais état a permis depuis 2008 :

- de réparer l'habitat indigne,
- de saisir les instances compétentes,
- d'agir sur les logements,
- de faciliter le relogement des ménages.

### MODIFICATION DE L'ACTION HABITAT INDIGNE DU PDALD DEPUIS LE 1ER JANVIER 2012

#### Les circuits de traitement des situations d'habitat dégradé sont modifiés (Cf schéma Pdald ci-joint) :

1 - Les signalements de situations d'habitat dégradé doivent être transmis :  
(Cf fiche de signalement ci-jointe à compléter) :

- après visite à domicile et
- après sollicitation du locataire auprès de son propriétaire pour négociation amiable (Cf modèle de courrier joint) :
- à la Mairie ou Service Communal Hygiène et de Santé (SCHS) pour Saint-Etienne et Roanne et
- à la caisse d'Allocations familiales, service PEAS et
- à l'Agence Régionale de Santé et
- à l'opérateur missionné sur le secteur géographique concerné lorsqu'un dispositif existe.

2 - Le signalement sera complété par un diagnostic technique réalisé par les services compétents pour agir : Mairie, Opérateurs, ARS, Caf.

Il convient de préciser que sur les secteurs géographiques où aucun dispositif spécifique n'a été mis en place, les mairies peuvent financer un opérateur de leur choix pour leur apporter une aide dans la caractérisation des désordres et la mise en oeuvre de leurs pouvoirs de police.

3 - Une suite sera donnée par le service compétent : intervention auprès du propriétaire pour mettre fin aux désordres

#### Un nouveau contexte est à construire avec les partenaires :

- Orientation des financements de la lutte contre l'Habitat Indigne pour la mise en oeuvre de dispositifs opérationnels sur des territoires donnés.
- Coordination des Actions à mettre en oeuvre avec les différents acteurs à l'échelle communales et/ou inter communale : dispositifs opérationnels (PIG OPAH), Comités techniques, groupes de lutte contre l'habitat indigne...

F  
L  
A  
S  
H  
  
D  
·  
I  
N  
F  
O  
R  
M  
A  
T  
I  
O  
N

n°3